



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Décret de compétences infirmier

Question écrite n° 39304

Texte de la question

M. Christophe Jerretie attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la demande formulée par les syndicats nationaux d'infirmiers libéraux au sujet de la prise en compte du décret de compétences infirmier dans les projets de santé publique, de prévention et des solutions pour la prise en charge de la dépendance. Accompagnée d'une revalorisation de leur rémunération de nature à rendre la profession plus attractive et de la possibilité de mettre en œuvre des consultations par les infirmiers, cette reconnaissance de leur rôle permettrait aux infirmiers de prendre pleinement leur place au sein de l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'accompagnement des malades et des personnes dépendantes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend faire évoluer la profession d'infirmier afin de répondre à la fois à l'évolution des besoins des soignés et aux attentes de ces professionnels de santé dont le rôle de proximité est essentiel dans le système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Jerretie](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39304

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4512

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)